

## Conditions générales de formation et de participation



La Fondation Genève Tourisme & Congrès ("**Genève Tourisme**") dispense une formation comprenant plusieurs modules et niveaux visant à promouvoir Genève en tant que destination (la "**Formation**"). Les participants ont la possibilité d'adhérer au Geneva Excellence Club de Genève Tourisme (le "**Geneva Excellence Club**" ou le "**Club**"). La participation à la Formation et l'adhésion au Club sont sujettes aux présentes conditions générales et conditionnées à leur acceptation.

### I. Conditions de Formation, d'adhésion et de participation au Geneva Excellence Club

La Formation dispensée par Genève Tourisme et la participation subséquente au Geneva Excellence Club sont réservées au personnel d'accueil/hospitalité/réception et service des acteurs du tourisme genevois, basés dans le Canton de Genève.

Le contenu de la Formation n'est pas adapté aux employés sales et commerciaux.

La Formation et l'adhésion au Club, aux conditions définies ci-après, sont gratuites. Genève Tourisme se réserve le droit de modifier ou annuler une date de séance de Formation si celle-ci n'a pas un nombre d'inscrits suffisant. Les participants n'ont droit à aucun dédommagement, la Formation étant gratuite.

Genève Tourisme se réserve le droit d'exclure tout(e) participant(e) à la Formation et tout membre du Club dont Genève Tourisme juge, à sa discrétion, le comportement contraire à la bienséance et aux valeurs véhiculées par Genève Tourisme. Une décision d'exclusion de la Formation, respectivement du Geneva Excellence Club prononcée par Genève Tourisme est définitive.

Genève Tourisme se réserve le droit de discontinuer la Formation et le Club à tout moment et sans préavis.

### II. Passage au Niveau I et adhésion au Club : Excellence Club Member

Tout(e) participant(e) à la Formation sera officiellement admis(e) comme membre du Geneva Excellence Club – Niveau I : *Excellence Club Member* après validation par Genève Tourisme des prérequis suivants :

- Formation Destination ;
- Visite guidée de la Vieille-Ville ;
- Module de formation en ligne.

L'admission au Club après la validation du Niveau I : *Excellence Club Member* donne droit à la délivrance de la carte de membre et aux avantages proposés (cf. Section V ci-dessous).

### III. Passage au Niveau II : Geneva Specialist

Tout participant ayant atteint le Niveau I : *Excellence Club Member* a le droit de participer à une seconde session de Formation niveau II, pour autant que celle-ci porte sur un marché ou une thématique différente des séances et modules validés pour le passage du Niveau I.

La validation de la session de Formation niveau II par Genève Tourisme permet au Membre d'obtenir le statut de *Geneva Specialist*.

## IV. Passage au Niveau III : Geneva Ambassador

La validation de la session de Formation niveau III par Genève Tourisme permet au Membre d'obtenir le statut de *Geneva Ambassador*.

## V. Carte de membre et avantages proposés

La carte de membre est délivrée en format électronique aux membres du Club. Elle est personnelle, nominative, non transmissible et valable 1 année à compter de sa date d'émission. Elle ne doit pas être utilisée par des tiers. Tout manquement entrainera une désactivation immédiate de ladite carte et une exclusion immédiate du Geneva Excellence Club.

La carte de membre est valable uniquement sur présentation d'un document d'identité (carte d'identité ou passeport).

Toute perte de la carte devra être signalée par email à [excellence@geneve.com](mailto:excellence@geneve.com).

La carte de membre donne droit à des avantages liés à la promotion de Genève en tant que destination. Les avantages proposés à chaque niveau (Niveau 1 – *Excellence Club Member*, Niveau 2 – *Geneva Specialist* et Niveau 3 – *Geneva Ambassador*) sont susceptibles de varier, sans préavis aux membres du Club.

Les avantages proposés à chaque niveau sont basés sur la règle du premier arrivé premier servi et selon les disponibilités, certains étant sujets à inscription préalable. Genève Tourisme ne garantit pas aux membres du Club le bénéfice de l'un ou de l'autre des avantages proposés, dont le catalogue est susceptible de varier. Genève Tourisme ne pourra pas être tenue responsable en cas de litige suite à l'attribution d'un avantage pour quelque raison que ce soit.

La participation aux visites publiques thématiques pour les membres du Club est soumise aux disponibilités et contingents fixés par Genève Tourisme et sujette à inscription par email à [excellence@geneve.com](mailto:excellence@geneve.com).

## VI. Absence et retard aux sessions de Formation

Toute impossibilité de participation à une séance de Formation devra être signalée aussi tôt que possible par email à [excellence@geneve.com](mailto:excellence@geneve.com) ou par téléphone au 022 909 70 10.

La participation à la même séance à une date ultérieure ne peut être garantie par Genève Tourisme. Elle dépendra du calendrier, sous réserve des places disponibles.

En cas de retard de plus de 15 minutes, le/la participant(e) ne sera pas admis(e).

Si un/une participant(e) ne se présente pas à trois séances sans excuse jugée raisonnable par Genève Tourisme (à sa discrétion), Genève Tourisme pourra refuser toute nouvelle réservation pour une participation à la Formation et/ou prononcer l'exclusion du Geneva Excellence Club.

## VII. Changement d'entreprise

Tout changement d'entreprise est à signaler par email à [excellence@geneve.com](mailto:excellence@geneve.com).

Tout membre changeant d'entreprise dans le canton de Genève conservera au minimum le Niveau II : *Geneva Specialist* précédemment acquis. Il/elle devra à nouveau participer aux formations dédiées s'il/si elle souhaite obtenir le Niveau III dans son nouvel établissement.

La participation à la Formation offerte par Genève Tourisme et l'admission au Geneva Excellence Club sont conditionnées au fait de travailler dans le Canton de Genève ou pour un établissement basé dans le Canton de Genève. Un membre changeant d'entreprise et ayant une nouvelle position dans une entreprise hors canton de Genève a l'obligation de l'annoncer immédiatement par email à [excellence@geneve.com](mailto:excellence@geneve.com).

Il/elle sera automatiquement désinscrit(e) du Geneva Excellence Club et ne recevra plus les communications envoyées dans ce cadre.

## VIII. Désinscription

Toute demande de désinscription au Club devra être impérativement émise par email à [excellence@geneve.com](mailto:excellence@geneve.com).

Genève Tourisme s'engage à retirer de sa base de données les informations relatives au membre démissionnaire et ne plus envoyer de communications dans le cadre du Geneva Excellence club. La désinscription n'affecte pas le droit d'utilisation d'images prévu à la Section 0 ci-dessous.

La désinscription entraînera une désactivation immédiate de la carte de membre et des avantages auxquels elle donne droit.

## IX. Traitement des données, confidentialité et droit à l'image

### DONNEES PERSONNELLES

Les données des participants à la Formation et/ou au Club indiquées lors de l'inscription aux sessions de Formation et de l'adhésion au Club (y compris lors du renouvellement de la carte de membre), soit notamment leur nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale, adresse email et le nom de leur employeur, sont traitées en accord avec les règles applicables en Suisse en matière de protection des données.

Ces données ne sont pas utilisées à des fins commerciales.

Le/la participant(e) accepte de recevoir des communications emails et ou newsletters de Genève Tourisme dans le cadre de sa participation au Geneva Excellence Club.

Le/la participant(e) accepte que Genève Tourisme communique ses données au département de la Culture de la Ville de Genève ainsi qu'aux partenaires de Genève Tourisme uniquement en lien avec le Geneva Excellence Club et les avantages offerts aux membres de ce dernier.

Il/elle accepte que le département de la Culture de la Ville de Genève lui envoie des communications concernant les nouvelles expositions temporaires dès l'obtention du Niveau I: *Geneva Excellence Member* et pendant toute la durée de son appartenance au Club.

### DROITS D'EXPLOITATIONS

Sous réserve d'en faire la demande expresse lors d'une séance de Formation ou d'un événement lié au Club, le/la participant(e) aux séances de formation et/ou au Club autorise Genève Tourisme à faire usage des photographies et ou vidéos prises dans le cadre de la Formation et du Geneva Excellence Club dans tout support et média de Genève Tourisme.

Le/la participant(e) autorise Genève Tourisme à faire usage de ces images dans le cadre de l'activité de cette dernière pour la promotion de Genève ainsi que pour la promotion du Geneva Excellence Club, indépendamment du support utilisé. Le/la participant(e) déclare être conscient(e) du fait que l'ensemble des photos et des enregistrements visuels réalisés pourraient, dans ce cadre, donner lieu à une ou plusieurs diffusions auprès du public, et l'accepte.

La présente autorisation peut être retirée à tout moment par le/la participant(e) et le membre par email à [excellence@geneve.com](mailto:excellence@geneve.com). Si ce retrait est source d'un préjudice pour Genève Tourisme (par ex. s'il empêche d'utiliser des dépliants déjà imprimés), la personne qui a retiré son autorisation peut être contrainte de prendre à sa charge tout ou partie du préjudice ainsi causé.

## X. Modification, droit applicable et juridiction

Les présentes conditions générales régissent exclusivement les relations entre Genève Tourisme et tout/e participant(e) à la Formation et au Geneva Excellence Club. Genève Tourisme se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Les modifications entrent automatiquement en vigueur 5 jours dès leur notification, par email, au participant(e), sous réserve que ce dernier/dernière manifeste son refus d'être lié par les conditions générales modifiées par email à [excellence@geneve.com](mailto:excellence@geneve.com). Le refus d'accepter les conditions générales peut entraîner l'exclusion du Club.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit suisse, sans tenir compte des règles de conflit de lois. Tout litige en lien avec ces conditions générales, y compris leur applicabilité, exécution, interprétation ou résiliation sera soumis aux Tribunaux genevois, sous réserve d'un recours au Tribunal fédéral.

### **Contact**

Fondation Genève Tourisme & Congrès  
Place de Cornavin 7  
CP 1602  
1211 Genève 1  
T. +41 (0)22 909 70 10  
[excellence@geneve.com](mailto:excellence@geneve.com)

*Conditions Générales Geneva Excellence Club du 08 janvier 2024*